

COURS D'ITALIEN SEMESTRE 1 MADAME LEHOURS, MADAME CALECA

Les modalités du contrôle continu pour les étudiants non dispensés d'assiduité sont les suivants :

3 contrôles, dont 50% à l'écrit et 50% à l'oral au cours du semestre.

L'assiduité est prise en compte sur la moyenne finale des 3 contrôles et par conséquent, seule une absence non justifiée sera tolérée. Au-delà de ce seuil, l'enseignante retirera 0.50 pour chaque absence non justifiée sur la note de l'oral.

ABSENCES JUSTIFIÉES:

- maladie avec certificat médical
- événement familial grave (décès) avec justificatif
- événement qui concerne la formation, uniquement si communiqué et justifié par les responsables des formations (exemple : conférence obligatoire à la même heure du TD d'italien)
- stage avec justificatif (dans le cadre universitaire uniquement)

Nous rappelons également que les étudiants étant dans l'une des situations qui légitime une ou plusieurs absences doivent **IMPERATIVEMENT** contacter par mail l'enseignante.

ATTENTION

Si un étudiant est absent sans justification pendant un contrôle la note correspondante sera égale à zéro, en revanche, si l'absence est justifiée (voir paragraphe au-dessus) la moyenne se fera avec les notes des deux contrôles auxquels l'étudiant a participé.